

Service santé et protection animale, certification et environnement
Unité Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'INSPECTION

ÉLEVAGES PORCINS / BOVINS / VOLAILLES

Informations sur l'établissement	Informations sur l'inspection
Exploitation : GAEC de Saint-Louis Adresse : La Prade 12 370 BELMONT SUR RANCE N° SIRET : 405 212 481 000 15 Identifiant AIOT : 0051200109 Identifiant EDE : 121025149 Frappe : FR12SZT	Date : 28 juillet 2023 Heure : 9h30 Inspecteur(s) : XX Personne présente : XX Inspection programmée : oui Circonstancielle : non Rapport n° : EN23074 Inopinée : non Motif : PPC
Activité principale : 2102-2 : Enregistrement soit 697 Animaux-Équivalents	
Autres activités : Ovins viande et atelier de transformation de viande soumis au RSD	
Titre ICPE en vigueur :	Récépissé n°11718 du 24/03/2004 pour 697 animaux équivalents
Références réglementaires - Code de l'environnement – livres I et V des parties législative et réglementaire - Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques nos 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	

Abréviations utilisées – Commentaires

La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évalués au cours d'une inspection.
Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection :
CO : conforme
NC : non conforme
PO : pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspectés
SO : sans objet, indique que le point ne concerne pas l'établissement inspecté
La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection.

Observation

Tous les porcs charcutiers sont élevés sur paille. Il n'y a que les truies et les jeunes porcelets qui sont élevés sur caillebotis.

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
A – Dispositions générales					
Situation administrative	X				Récépissé n°11718 du 24/03/2004 pour 697 AE porcs
Implantation	X				
Effectifs autorisés ou déclarés	X				Effectifs déclarés : 697 animaux équivalents soit 100 reproducteurs, 349 PC et 240 post sevrage
Rubrique 2102 (porcs)	X				Effectifs présents : 45truies/verrats, 306 PC, 210 PS soit 483 AE déclarés par XX
Autres rubriques			X		Ovins viande et atelier de transformation de viande soumis au RSD
Intégration dans le paysage	X				
Aménagement des bâtiments et annexes :					
– Étanchéité des sols, murs sur 1 mètre de haut et canalisations		X			Infiltration d'eau provenant du talus dans le couloir du bâtiment d'élevage sur paille
– réseau de collecte des effluents vers les ouvrages de stockage ou traitement	X				
– Protection contre la pluie des aliments stockés à l'extérieur	X				4 silos extérieurs couverts
Prescriptions spécifiques à l'arrêté préfectoral				X	
B – Prévention des accidents et des pollutions					
Entretien des locaux et des abords	X				
Lutte contre la prolifération des insectes et rongeurs	X				Raticide mis en œuvre au moins 2/an par la FODSA Type produit utilisé : Sanitox et Racumin mousse
Moyens de lutte Incendie :					Borne incendie à 50 m des bâtiments
– Présence-conformité	X				4 extincteurs à poudre
– Entretien (maintenance/vérification)	X		X		2 extincteurs sont neuf (juin 2023) Absence de vérification récente des 2 autres extincteurs
Affichage des consignes et dispositions en cas de sinistre ou accident	X				
Rétention des pollutions accidentelles		X			Absence d'une rétention sous les bidons de désinfectant
Installation technique (gaz, fuel, chauffage)	X				Cuve à fuel 1500 L avec double paroi dans l'atelier
Installation électrique (maintenance/vérification)	X				
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
C – Émissions dans l'eau et dans les sols					
Plan de fumure prévisionnel en zone vulnérable				X	
- Période d'interdiction selon type effluents				X	
- Capacité de stockage effluents suffisante				X	
- Limitation dose fertilisant azoté selon calcul				X	
- < 170 kg/N/an à respecter				X	
- Conditions d'épandage (> 10m cours d'eau, 100m si pente > 10 %, sol gelé, inondé, enneigé)				X	
- Culture intermédiaire contre ruissellement				X	
- Bande enherbé, boisée > 5m le long des cours d'eau				X	
Compteur d'eau volumétrique/ disconnecteur	X		X		Réseau AEP avec compteur et clapet anti-retour, Absence relevé mensuel de la consommation d'eau
Prescriptions spécifiques de l'arrêté applicables aux prélèvements d'eau				X	
Optimisation de la consommation d'eau	X				Utilisation d'un nettoyeur à haute pression pour le lavage des salles

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
Collecte des effluents vers les ouvrages de stockage	X				
Rejet des eaux pluviales	X				Rejet à la parcelle
Dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents	X				Pré-fosse d'un volume utile de 114 m³ qui alimente une cuve de soutirage de 8 m³ permettant un pompage avant épandage
Exploitation des ouvrages de stockage des effluents	X				Brassage au moment du pompage avant épandage
Sécurité et signalisation des ouvrages de stockage à l'air libre des effluents liquides	X				
Dispositif de contrôle des ouvrages de stockage des effluents liquides				X	
Conditions de stockage des fumiers et composts	X				Fumière presque pleine à surveiller afin d'éviter des écoulements de jus vers le milieu naturel
Mode traitement des effluents : Plan d'épandage					
- Existence, date dernière maj, suivi par BE	X				Dernière mise à jour par la chambre d'agriculture date de mars 2021
- Quantités et valeurs effluents à épandre	X				
- Aptitude parcelles : Sau, SpeF, SpeL, préteur(s) terre	X				
- Calcul dimensionnement PE	X				
- Conventions d'épandage signées				X	
- Assolement, succession culturale, rendement	X				
- Contraintes : périodes, zones exclusions	X				
- Cartes et tableaux complets	X				
Traitement effluents sur site spécialisé				X	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
D – Émissions dans l'air					
Ventilation des bâtiments	X				Statique ou naturel selon les bâtiments
Dispositif d'atténuation des odeurs				X	
E- Bruit et vibration					
Niveaux sonores et émergence des bruits aériens émis par l'installation	X				
Véhicules de transport et engin de chantiers	X				
Communication par voie acoustique				X	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
F – Déchets et sous-produits animaux (dont cadavres)					
Limitation à la source de la quantité et la toxicité des déchets	X				Tri des déchets
Tri, stockage	X				1 bac et 1 cloche d'équarrissage. Déchets évacués vers déchetterie ou filière agréée
Élimination	X				Élimination vers filières agréées. Atemax pour l'équarrissage
G- Surveillance des émissions					
Cahier épandage : suivi par	X				L'exploitant avec logiciel Géofolia
- Superficies effectivement épandues	X				
- Références îlots identique entre PE et CE	X				
- Date épandage	X				
- Nature et rendement cultures	X				
- Volume effluent, quantité azote organique et minéral	X				

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
- Mode d'épandage et délai d'enfouissement	X				
Bordereau d'échange d'effluent cosigné				X	Pas de prêteur de terres
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	

Points non inspectés :

– Ovins viande et atelier de transformation de viande soumis au RSD

Récapitulation des non-conformités – Évaluation globale

La tenue des registres, l'entretien des bâtiments, annexes et abords, les conditions d'épandage, l'élimination des déchets sont globalement conformes à la réglementation.

Les non-conformités observées sont les suivantes :

- Infiltration d'eau provenant du talus dans le couloir du bâtiment d'élevage sur paille,
- Absence d'un relevé mensuel de la consommation d'eau de l'élevage porcin,
- Absence d'une vérification récente de 2 des 4 extincteurs présents sur l'établissement,
- Absence d'une rétention sous les bidons de désinfectant.

Date : 31 / 07 / 2023

XX